



Sainte-Cécile-de-Milton

NOTRE
Actualité

EDITION / N° 40 / JUILLET 2018



Bonne nouvelle!

Sainte-Cécile-de-Milton aura sa maternelle 4 ans à **temps plein et ce, dès la rentrée scolaire 2018-2019.**

Nouveau Programme destiné aux enfants de 4 ans

D'emblée, le *Programme d'éducation préscolaire*, est basé sur une orientation de développement global. En raison de l'interdépendance des différents domaines de développement que cette vision amène, les actions posées par l'enseignant doivent assurer les liens entre eux. Au coeur de ce programme repose la conviction que chaque enfant peut se développer au maximum de son potentiel si les conditions et les facteurs de qualité nécessaires sont en place. Mais, sans penser à restreindre la progression de l'enfant, il ne s'agit pas ici de chercher à l'amener au-delà du niveau de développement des autres enfants qui joindront le groupe pour l'éducation préscolaire 5 ans, l'année suivante.

On connaît maintenant l'importance des premiers succès à l'école. En effet, le développement adéquat des habiletés physiques et motrices, socioaffectives, cognitives, ainsi que celles liées au langage, à la littératie et à la numératie constituent un facteur prédictif majeur du futur rendement scolaire de l'enfant. À cet égard, la fréquentation de la maternelle 4 ans devrait lui permettre d'acquérir les attitudes, les stratégies et les démarches nécessaires pour se sentir valorisé et outillé en vue de ses premiers apprentissages à l'école. C'est principalement en lui permettant de vivre des succès que l'école joue, dès l'éducation préscolaire, un rôle favorable et déterminant dans le cheminement de l'enfant.

Vous pourrez obtenir des informations et inscrire vos enfants à partir du 14 août 2018 auprès de l'école primaire Sainte-Cécile en composant le 450 378-2221.

**Chères citoyennes,
Chers citoyens,**

Ce mois-ci, je vous informe de trois sujets d'actualité.

Premièrement, la municipalité procèdera à l'acquisition d'un terrain en parallèle avec la rue Principale sur le côté sud de celle-ci. Cette acquisition permettra la réalisation d'une nouvelle rue qui unira la rue Bagatelle à la rue Bou-lais.

De plus, avec la réalisation de cette nouvelle rue, la municipalité rendra disponibles ces terrains pour des constructions résidentielles. Au terme de l'exercice, cette acquisition devrait avec la vente desdits terrains être à coût nul. Nous espérons que les travaux se réaliseront dès 2019, afin de mettre en vente ces terrains dans les meilleurs délais. Nous vous tiendrons informé selon l'avancement du dossier. Néanmoins, une première étape est maintenant franchie, soit l'acquisition!

Deuxièmement, le Conseil aspire à aller de l'avant avec le projet d'un lien cyclable Milton/Granby. Actuellement, il semble y avoir une conjoncture favorable pour réaliser ce projet. Comme vous le savez probablement déjà, en parler c'est une chose et le réaliser en est une autre! C'est pour cette raison que nous souhaitons mettre sur pied un comité citoyen pour nous accompagner dans cette démarche. Celle-ci consiste à évaluer la faisabilité à partir de tous les scénarios envisageables. Nous possédons déjà certaines informations à ce sujet, nous ne partons pas de zéro. Le comité se réunira quelques fois dans l'année. De plus, il pourra être accompagné d'un chargé projet pour mener à bien cette étude de faisabilité. Donc, c'est une invitation à tous ceux qui ont de l'intérêt à cet effet. Le Conseil prévoit une séance publique informelle sur cette démarche vers la fin du mois d'août ou mi-septembre. Nous vous tiendrons informé au moment opportun.

Troisièmement, vous pourrez prendre connaissance du rapport financier 2017 de la municipalité au www.miltonqc.ca. À cet effet, nous attirons votre attention sur le surplus encore une fois enregistré, soit près de 500 000 \$. Cela a été possible même en diminuant le taux de taxation. C'est donc qu'il y a un travail réel qui s'effectue dans notre administration pour augmenter nos revenus et contrôler nos dépenses. Aucune action n'est négligée pour y arriver et nous sommes heureux de constater que ça fonctionne. Cette marge de manœuvre accumulée nous permettra de faire des investissements fort intéressants afin d'améliorer votre milieu de vie, chez nous, à Sainte-Cécile.

Vous êtes notre raison d'être
Paul Sarrazin, maire

COMMUNIQUÉ-RAPPEL

Pour diffusion immédiate

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS 2018-2019 : PROPULSER LES ACTIONS CITOYENNES

Roxton Pond, 11 juin 2017 – Le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska continue à favoriser les actions citoyennes dans le développement local et régional. C'est pourquoi l'appel de projets 2018-2019 du Fonds de développement des communautés a été lancé ce matin, au parc Renaissance à Roxton Pond. Doté d'une enveloppe de 238 000 \$, le Fonds poursuit son rôle de tremplin afin de propulser les actions citoyennes pour améliorer la qualité des milieux de vie.

Ainsi, dans le cadre de l'appel de projets, les coopératives, les organismes paramunicipaux, les municipalités locales, de même que les organismes à but non lucratif, sont invités à soumettre des projets qui répondent aux défis propres à leur communauté. C'est une invitation à la créativité et à l'adoption d'approches différentes pour aborder les enjeux locaux comme la rétention des jeunes, le renforcement du tissu social ainsi que les services de proximité.

« Ce qu'il faut pour présenter un projet au Fonds de développement des communautés, c'est du leadership et de l'ingéniosité. Il faut savoir mobiliser les gens autour de son projet et se fixer des objectifs réalistes. Il faut bien préparer sa demande en détaillant les coûts et l'échéancier et surtout arriver avec une idée concrète qui aura des retombées positives sur le milieu », explique M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

Par exemple, à Roxton Pond, plusieurs initiatives influencées par des idées citoyennes ont donné naissance à des projets dynamisant la municipalité. Le Frigo des récoltes, les bicyks jaunes ainsi que le jardin communautaire Raymond Loignon sont tous des projets où des citoyens furent mobilisés. « Du côté de la municipalité, nous avons procédé à l'embauche d'une agente de développement afin d'accompagner ces initiatives et renforcer l'esprit de communauté. Nous avons également multiplié les actions afin de rendre la beauté du lac Roxton accessible à tous et créer un véritable espace public », précise M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond.

Les citoyens et organismes qui souhaitent s'impliquer dans leur communauté et soumettre un projet au Fonds de développement des communautés doivent, dans un premier temps, rencontrer le conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire de la MRC, et ce, afin de s'assurer de l'éligibilité de leur projet et de bénéficier d'un accompagnement dans l'élaboration de leur demande. La date butoir pour le dépôt d'un projet est fixée au vendredi 19 octobre 2018, 16 h.



ORDRE du JOUR

Séance ordinaire du 9 juillet 2018, tenue au Centre communautaire,
130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton à 19 h 30

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Adoption de l'ouverture de la séance ordinaire du 9 juillet 2018
 - 1.2 Modification (s) à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018
2. **Administration / Ressources humaines / Juridique / Cour municipale**
 - 2.1 Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité
 - 2.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses de juin 2018
 - 2.3 Approbation des comptes à payer
 - 2.4 9215-3337 Québec Inc contre la Municipalité - Acceptation du projet de transaction soumis par les parties
 - 2.5 Renouvellement banque d'heures – MS Geslam
 - 2.6 Représentant – Inscription Clicsécur – Entreprises et à Mon dossier
 - 2.7 Acquisition portables élu(es) **Retiré**
 - 2.8 Transferts budgétaires
3. **Sécurité publique / Police – Incendie – Premiers répondant**
 - 3.1 Modifications de la procédure des visites de résidentielles
4. **Travaux publics / Chemins-routes / Bâtiments -terrains**
 - 4.1 Adjudication du contrat à André Paris Inc. pour le fauchage et le débroussaillage - saisons 2018 et 2019
 - 4.2 Adjudication du contrat SCM-2018-06 pour l'installation d'une base de béton pour l'abri de jardin (gazebo)
 - 4.3 Adjudication du contrat SCM-2018-04 pour le branchement de la génératrice d'urgence
5. **Urbanisme / Environnement / Hygiène du milieu**
 - 5.1 Rapport des permis émis durant le mois de juin 2018
- 5.2 Adoption du règ. 577-2018 amendant le règ. 549-2016 –Décrétant la limite de vitesse permise sur les voies publiques de la municipalité
- 5.3 Avis de motion règ. 579-2018 amendant le règ. 557-2017 – Plan d'urbanisme
6. **Service communautaire / Culturel / Loisirs / Communication**
 - 6.1 Ajustements à la Politique des camps de jour
 - 6.2 Autorisation d'une demande de subvention portant sur l'accessibilité universelle auprès d'Emploi et Développement social Canada pour le Centre communautaire de Ste-Cécile
7. **Développement économique / Industriel**
8. **Période de questions**
9. **Levée de la séance**



Daniel Desnoyers,

Directeur général et secrétaire-tésorier

À noter que lors de cette séance:

Membres du Conseil présents : 7

Absent : 0

Citoyens présents : 14



Canicule : prenez garde au coup de chaleur

On parle de **coup de chaleur** pour désigner les malaises qui surviennent lorsque le corps ne parvient plus à contrôler les mécanismes qui régulent sa température interne pour cause de déshydratation.

Plusieurs fonctions du corps sont alors altérées, et les conséquences sont parfois dramatiques. Il ne faut pas le confondre avec l'épuisement provoqué par la chaleur (insolation), beaucoup plus fréquent et sans réelle gravité en soi.

Causes et facteurs de risques

- Le coup de chaleur, comme son nom le laisse deviner, se produit lorsque les températures sont très chaudes.
- Le fait de vivre dans des conditions atmosphériques mauvaises, par exemple dans un endroit où la pollution est importante, accroît les risques.
- On parle de coup de chaleur classique lorsque les malaises ne sont pas liés à l'exercice physique. Les victimes sont surtout les personnes âgées, les jeunes enfants et les gens en mauvaise santé.
- De l'autre côté, le coup de chaleur lié à l'exercice touche particulièrement les sportifs qui s'adonnent à l'exercice lorsque le temps est très chaud. Les travailleurs qui exercent une profession exigeante physiquement en plein soleil sont eux aussi à risque.
- L'équation chaleur + impossibilité de se réhydrater peut conduire au coup de chaleur chez les personnes à risque. C'est lors que les liquides corporels perdus en raison de la chaleur n'ont pas été remplacés au bout de quelques jours, voire de quelques heures pour les personnes pratiquant un sport, que les malaises peuvent apparaître.
- L'usage d'alcool ou de drogue augmente les risques de coup de chaleur, tout comme les troubles alimentaires tels que l'anorexie ou la boulimie.
- Les personnes souffrant de maladies cardiaques, de la maladie de Parkinson, d'obésité ou de diabète mal contrôlé sont plus à risque.
- L'usage de certains médicaments diurétiques ou vasoconstricteurs peut accroître les risques. Il est important d'en parler à un médecin ou à un pharmacien, surtout si vous présentez d'autres facteurs de risque.

Principaux symptômes du coup de chaleur

- La personne souffrant d'un coup de chaleur souffre typiquement de confusion, de perte d'équilibre, de maux de tête et peut aller jusqu'à perdre connaissance.
- Sa peau est rouge, chaude et sèche. C'est une des caractéristiques qui permet de différencier le coup de chaleur du simple épuisement lié à la chaleur, lequel provoque une sudation excessive. Dans le cas d'un coup de chaleur, il n'y a pas de sueur, puisque le corps met tout en œuvre pour garder le peu de liquide qui lui reste. Ce faisant, il n'est plus capable de refroidir.
- Le pouls est très rapide, tout comme la respiration.
- La température interne, qu'on obtient en utilisant un thermomètre rectal, est très élevée, dépassant souvent les 40 °C. Une température élevée qui dure pendant quelques heures endommagera rapidement les organes internes, causant parfois la mort ou à tout le moins des lésions permanentes sévères.
- La pression artérielle peut descendre drastiquement. Un arrêt cardio-respiratoire peut survenir.
- Le diagnostic est facile à établir. Si le sujet présente des symptômes dans la liste ci-dessus, en plus d'être à risque en raison de ses activités ou de sa condition physique, on peut aisément conclure au coup de chaleur et il convient d'agir rapidement pour éviter des complications potentiellement dramatiques.

Que faire en cas de coup de chaleur?

- Lorsqu'on soupçonne un coup de chaleur, il est urgent de contacter les services d'urgence.
- En attendant l'arrivée des secours, il convient de prendre tous les moyens nécessaires pour rafraîchir et réhydrater la personne souffrant de coup de chaleur.
- On la place à l'ombre, dans un endroit frais. On enlève les vêtements superflus, on desserre ceux qui peuvent l'être. Si la personne est consciente, on l'allonge en surélevant ses jambes. Si elle est inconsciente, on la place en position latérale de sécurité pour éviter l'étouffement.
- Si possible, on immerge la personne dans un bain d'eau fraîche (37,5 °C). Si l'on n'a pas de bain à sa disposition, on peut utiliser une débarbouillette mouillée, ou encore enrouler la personne dans une couverture ou une serviette imbibée d'eau fraîche.
- Si vous avez un ventilateur ou un éventail à votre disposition, utilisez-le.
- Si la personne est consciente, on lui fait boire de l'eau par petites gorgées. Si la personne est inconsciente, on évite de la faire boire pour éviter l'étouffement. Il est toutefois possible d'humidifier ses lèvres à l'aide d'une débarbouillette mouillée.
- Pendant ce processus, restez vigilant. En effet, la température de la victime peut chuter dramatiquement, entraînant l'hypothermie. Prenez régulièrement sa température et veillez à ce qu'elle ne descende pas sous 37,7 °C. Le cas échéant, si la personne frissonne ou lorsque la température de la peau vous apparaît normale, cessez les mesures de refroidissement.
- Surveillez les signes vitaux de la victime et préparez-vous à effectuer les mesures de réanimation cardio-respiratoire au besoin.

Pour prévenir le coup de chaleur

- On évite de pratiquer une activité sportive lorsque le temps est trop chaud.
- L'été, on essaye autant que possible de demeurer à l'ombre entre 11 h et 15 h. Il est particulièrement important de ne pas pratiquer une activité intense pendant cette période où le soleil est particulièrement chaud.
- Lorsque les températures sont élevées, on prend soin de se réhydrater régulièrement.
- On choisit des vêtements légers, amples, et on évite les couleurs foncées.
- On évite de consommer drogues, alcool ou café lorsqu'on est exposé à la chaleur.

Saviez-vous que...

Même si l'insolation est beaucoup moins grave que le coup de chaleur, il convient de la traiter rapidement. En effet, l'insolation peut évoluer rapidement vers un coup de chaleur! Si vous pressentez que votre enfant ou quelqu'un d'autre est victime d'une insolation (faiblesse, nausées, sudation excessive, fièvre légère), il vaut mieux le traiter rapidement en le mettant à l'ombre et en le faisant boire.





Centre d'écoute Montérégie Briser l'isolement chez les aînés

450-658-8509 1-877-658-8509



Pair

Une présence rassurante !

Le programme Pair est un service d'appels automatisés qui joint les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé.

Les abonnés reçoivent ces appels à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour.

Si l'abonné ne répond pas, une alerte est lancée. Une vérification est systématiquement enclenchée par les responsables du système afin de vérifier si l'abonné est en détresse.

Grâce aux appels de Pair, plusieurs vies ont pu être sauvées. Ce service est offert gratuitement. Un appel suffit pour s'y abonner :

1-877-997-PAIR (7247)

SAVIEZ-VOUS QUE LA FONDATION MIRA RÉCUPÈRE VOS CARTOUCHES D'IMPRI-MANTES LASER ET JET D'ENCRE AINSI QUE VOS CELLULAIRES USAGÉS?



Depuis 1994, la Fondation MIRA récupère les cartouches d'encre originales et les cellulaires usagés à travers la province de Québec.

Si vous n'avez qu'une cartouche à l'occasion, la Fondation a des points de chute à votre disposition dans différents endroits publics. Pour savoir s'il y a un point de chute près de chez vous, rendez-vous au <http://cartouches.mira.ca/points-de-depots/>.

Votre Municipalité est fière d'offrir à ses citoyens un point de chute pour récupérer les cartouches.

136, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton

Vous avez plusieurs cartouches à donner ? La Fondation peut aller les récupérer chez vous ou à votre entreprise, et ce, sans frais.

Pour de plus amples informations, visitez leur site internet au <http://cartouches.mira.ca/> ou contactez Madame Christine Brochu au 1-800-799-6472 poste 228. Merci!

Votre geste, si petit soit-il, est important pour l'environnement et pour la Fondation MIRA.

Le saviez-vous?

- ⇒ Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30;
- ⇒ Lorsque vous souhaitez acquitter une facture municipale, vous devez le faire par Accès D, par chèque ou en argent comptant, car la municipalité ne possède pas de système Interac;
- ⇒ En cas de déménagement, il est souhaitable d'en aviser le bureau municipal;
- ⇒ Le prochain versement de taxes est le 27 août 2018;
- ⇒ L'équipe municipale travaille fort pour vous offrir le meilleur service possible auquel vous avez droit. Cependant en situation de grand achalandage, il est possible qu'il y ait un délai dans les retours d'appels.
- ⇒ Dans l'objectif d'amélioration continue de nos services, vous pouvez nous émettre vos commentaires. Ceux-ci sont toujours appréciés! 450 378-1942 ou à mun@miltonqc.ca



Horaire d'animation: Pas besoin d'inscription, vous n'avez qu'à vous y rendre !

Mardi 26 juin 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 28 juin 2018		10 h
Mardi 3 juillet 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 5 juillet 2018		10 h
Mardi 10 juillet 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 12 juillet 2018		10 h
Mardi 17 juillet 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 19 juillet 2018		10 h
Mardi 7 août 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 9 août 2018		10 h
Mardi 14 août 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 16 août 2018		10 h
Mardi 21 août 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 23 août 2018		10 h
Mardi 28 août 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 30 août 2018		10 h

LES MÉDAILLES POUR CHIEN SONT MAINTENANT DISPONIBLES AU BUREAU MUNICIPAL



La SPA des Cantons a maintenant terminé le porte à porte pour la vente des médailles de chiens 2018. Dès maintenant, vous pouvez vous les procurer au bureau municipal au coût de 20, 00 \$ chacune (payable en argent comptant ou par chèque au nom de la municipalité).



PROGRAMMATION AUTOMNE 2018

Vous recevrez sous peu par la poste, la programmation des activités des Loisirs pour l'automne 2018. Vous y retrouver plusieurs nouveautés pour cette session afin de vous divertir: Tricot, gymnastique, aînés actifs, etc. Votre Service des Loisirs est à l'écoute de vos besoins et souhaite répondre le plus efficacement aux demandes de la population. Cependant, il est important de ne pas tarder à s'inscrire afin de s'assurer d'un nombre minimum de participants pour offrir l'activité.

À la réception de la programmation, vous pouvez vous inscrire en tout temps sur les heures d'ouverture du bureau municipal soit de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 ou déposer le formulaire dûment rempli accompagné de votre paiement dans la boîte grise à l'extérieur du bureau.

De plus une période d'inscription se tiendra au Centre Communautaire le 5 septembre 2018 de 18 h à 19 h.



Sainte-Cécile-de-Milton

PROGRAMMATION

ATOMNE 2018

Soirée d'inscriptions
Le 5 septembre 2018
De 18 h 30 à 19 h 30
Centre Communautaire
130, rue Principale
Sainte-Cécile-de-Milton

BIEN VIVRE... CHEZ SOI !

Effectuez les inscriptions au bureau municipal en tout temps entre 8 h 30 et 12 h et 13 h et 16 h 30 du lundi au jeudi, dès la réception du feuillet de la programmation.
POUR INFORMATIONS: 450-378-1942 poste 26

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON : 450-378-1942 / mun@miltonqc.ca
www.milton.ca

SAUVER LE MONDE...
VOUS Y PENSEZ DEPUIS LONGTEMPS?



Sainte-Cécile-de-Milton



Le temps est venu d'intégrer une équipe dynamique de premiers répondants et de pompiers !

Le Service de sécurité incendie de Roxton Pond / Sainte-Cécile est actuellement en période de recrutement.

Contactez-nous:

Claudé Rainville,

Directeur SSI Roxton Pond / Sainte Cécile de Milton

J-450-372-6875 ex :251
crainville@roxtonpond.ca

Déposez votre CV à la Municipalité de Roxton Pond ou Sainte-Cécile-de-Milton
ou par courriel à crainville@roxtonpond.ca
Tous les premiers répondants reçoivent une formation relative à cette fonction.

CONCOURS DE JUILLET

Nouveau!

SOYEZ LES PREMIERS INFORMÉS!

ABONNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT À L'INFOLETTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON AU WWW.MILTONQC.CA ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UNE CARTE CADEAU DE 25, 00 \$ POUR LE ZOO DE GRANBY.



simplement brillant

Concours prend fin le 14 août 2018



1 800 711-1800

INFOS-URBANISME

FEU DE FOYER EXTÉRIEUR

Il est interdit à toute personne d'allumer ou d'entretenir un feu de foyer extérieur ou de permettre qu'un tel feu soit allumé à moins de :

- ⇒ contenir le feu dans un foyer extérieur;
- ⇒ garder le feu constamment sous surveillance d'une personne majeure et responsable du plein contrôle du brasier;
- ⇒ utiliser seulement comme matière combustible du bois séché non verni, non peint ni traité;
- ⇒ ne pas utiliser de produit accélérant;
- ⇒ avoir minimalement en sa possession à proximité du foyer, les équipements nécessaires permettant de prévenir tout danger d'incendie tels une pelle, un râteau, un seau d'eau, un boyau d'arrosage ou un extincteur
- ⇒ s'assurer, avant son départ, de l'absence complète de flammes dans le foyer;
- ⇒ ne pas allumer ou ne pas maintenir allumé tout feu si la vitesse du vent est élevée.

COMMENT AMÉNAGER VOTRE FOYER EXTÉRIEUR

Pour être autorisé, le foyer extérieur doit être localisé; dans votre cour arrière ou latérale:

- ⇒ à 6 mètres de tout bâtiment incluant les galeries et patios attachés au bâtiment;
- ⇒ à 3 mètres de toute limite de propriété, de clôture, d'arbre ou de haie ou tout autre matériau combustible;
- ⇒ à 6 mètres de tout contenant, réservoir ou bouteille contenant du gaz ou liquide inflammable.



Il doit répondre favorablement aux exigences suivantes :

- ⇒ sa structure doit être construite en pierre, en briques ou en métal;
- ⇒ toutes ses faces doivent être fermées soit par des matériaux non combustibles ou par un pare-étincelles;
- ⇒ l'âtre du foyer ne peut excéder 75 centimètres de large sur 75 centimètres de haut sur 75 centimètres de profondeur;
- ⇒ s'il est muni d'une cheminée, celle-ci doit être elle-même munie d'un pare-étincelles;
- ⇒ la conception du pare-étincelles ne doit pas comporter d'ouverture excédant 7 millimètres;
- ⇒ la surface sur laquelle repose le foyer doit être en matériau non combustible et excéder de 45 centimètres au pourtour du foyer.

BRÛLAGE DES FEUILLES MORTES



Il est interdit à toute personne de faire un feu d'abattis (brûlage de branches, de feuilles mortes ou de matières similaires) à l'intérieur du périmètre urbain et sur les terrains dont la superficie est inférieure à 5 000 m.c. en zone agricole. Dans les autres circonstances, un permis, accompagné de conditions, est nécessaire avant de procéder à un tel feu.

Rencontrez l'inspecteur municipal pour en savoir plus à ce sujet. Quiconque contrevient à l'une ou l'autre disposition du règlement de prévention des incendies, commet une infraction et est passible en outre des frais, d'une amende minimale de 300 \$ et maximale de 2 000 \$.

ATTENTION! RALENTISSEZ!

Selon le code de la sécurité routière, une municipalité peut, par règlement fixer la limite de vitesse minimale et maximale des véhicules routiers circulant sur les routes entretenues par la municipalité et situées sur son territoire.

À cet effet, le règlement 549-2016 est modifié afin d'ajouter à la liste des chemins ayant une limite de vitesse de soixante-dix km/h sur le 6^e rang.



Pieds pesants...RALENTISSEZ!

VOUS PRÉVOYEZ INSTALLER UNE PISCINE CET ÉTÉ?










Que votre nouvelle piscine soit gonflable, hors-terre ou creusée, une demande de permis doit être déposée à la Municipalité avant de l'installer.

VOTRE PISCINE EST-ELLE SÉCURITAIRE ?

Il suffit de quelques secondes pour qu'un enfant s'esquive dans la cour arrière et accède à la piscine sans que personne ne s'en rende compte. Rendre sa piscine inaccessible, c'est éviter qu'un enfant y chute accidentellement en votre absence ou lors d'une fête.

Pour une **BAIGNADE PARFAITE**, nous vous invitons à consulter le site Internet dédié exclusivement à la sécurité autour des piscines. <http://www.baignadeparfaite.com> Vous trouverez des outils simples vous permettant de juger de la conformité de votre installation et en apprendre davantage sur la sécurité.

AOÛT 2018

1		Collecte d'ordures ménagères
2	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
3		Collecte des matières recyclables
7	19 h	Pétanque-FADOQ-Parc des Générations
8		Collecte d'ordures ménagères
9		Collecte de rebuts encombrants. Matériaux de construction NON ACCEPTÉS
10	19 h 45	Danse du mois-FADOQ-Centre communautaire
13	19 h 30	Séance publique du Conseil
14	19 h	Pétanque-FADOQ-Parc des Générations
15		Collecte d'ordures ménagères
16	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
17		Collecte des matières recyclables
21	19 h	Pétanque-FADOQ—Parc des Générations
22		Collecte d'ordures ménagères
23	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
28	19 h 30	Pétanque-FADOQ-Parc des Générations
29		Collecte d'ordures ménagères
30	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
31		Collecte des matières recyclables

IMPORTANT : LORS DES COLLECTES DES REBUTS ENCOMBRANTS (COMMUNÉMENT APPELÉS GROS REBUTS), LES MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTION NE SONT PAS ACCEPTÉS.

ÉCOCENTRES : Heures d'ouverture

HORAIRE ESTIVAL* AVRIL À NOVEMBRE

Écocentre à Granby
Lundi au samedi
8 h à 17 h

Écocentre à Waterloo
Mercredi au samedi
8 h à 17 h



La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 13 août 2018 au Centre communautaire à 19 h 30.

Maire	Conseillers	Conseillères
Paul Sarrazin 450 378-1942 450 777-6717	Claude Lussier 450 405-3171 Sylvain Goyette 450 777-1346	Jacqueline L. Meunier 450 378-6809 Johanna Fehlmann 450 777-5629
@ maire@miltonqc.ca	Sylvain Roy 450 378-6909	Ginette Prieur 450 372-6517

LIEN CYCLABLE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON/ GRANBY ???

Comme vous le savez probablement déjà, depuis plusieurs années des citoyens demandent un lien cyclable Milton/Granby. Le Conseil souhaite entreprendre cette réflexion, mais il désire le faire avec les futurs usagers !

C'est pourquoi nous sollicitons ceux et celles qui ont un intérêt particulier à se joindre à un comité afin d'étudier la faisabilité de ce projet dans un premier temps.

Si vous êtes motivé et que vous croyez au bien-fondé de ce lien cyclable, vous êtes les bienvenues à notre table de discussion. Nous vous remercions de nous signifier votre intérêt par courriel à mun@miltonqc.ca avant le 10 août 2018 ou par téléphone au 450 378-1942.

Seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin.

SOYEZ LE VOISIN LE PLUS RUSÉ DE VOTRE RUE ET HERBICYCLEZ

L'herbicyclage consiste à laisser les rognures de gazon au sol après la tonte de la pelouse. Celles-ci se décomposent rapidement et procurent les nutriments et l'humidité nécessaires à la santé de votre sol et de la qualité de votre pelouse. Et sachez qu'un sol sain est plus résistant aux ravageurs! Alors cet été, herbicyclez et profitez de votre pelouse verdoyante et écoresponsable sans effort.



UN ÉTÉ SANS PLASTIQUE : LANCEZ-VOUS LE DÉFI!

Le défi Juillet sans plastique vous connaissez? Pendant 31 jours, vous êtes invités à changer vos habitudes afin de réduire votre consommation de plastique dans votre quotidien. Avec les vacances estivales qui approchent, voici comment faire pour limiter votre usage de plastique :

Dites non aux pailles jetables pour votre boisson rafraîchissante. Savourez votre boisson à même le verre ou procurez-vous une paille en acier inoxydable que vous pourrez laver et réutiliser tout l'été.

- ⇒ En camping ou en pique-nique, apportez avec vous de la vaisselle et des ustensiles réutilisables.
- ⇒ Optez pour une gourde ou un thermos en métal qui gardera au chaud ou au froid votre breuvage.
- ⇒ À la crémèrie, prenez votre dessert glacé dans un cornet plutôt que dans un gobelet en plastique.
- ⇒ Choisissez des sacs réutilisables en tissu pour les collations. Si vous êtes habiles, vous pouvez en fabriquer vous-mêmes. Plusieurs patrons sont disponibles sur Internet.